

Relations industrielles Industrial Relations



La recherche en relations industrielles dans les universités canadiennes depuis 1960.

Research in Industrial Relations in Canadian Universities since 1960.

Louis-Marie Tremblay

Volume 21, numéro 4, 1966

Congrès de l'ICRRI - 1966
1966 - CIRRI Annual Convention

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027727ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/027727ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Dans son rapport sur l'état de la recherche en relations industrielles dans les universités canadiennes, l'auteur s'intéresse plus spécialement aux problèmes d'ordre méthodologique, au syndicalisme, aux relations patronales-ouvrières, aux aspects législatifs et juridiques des relations industrielles et enfin à la main-d'oeuvre. En conclusion, il fait quelques commentaires qui se dégagent de sa démarche.

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)
1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, L.-M. (1966). La recherche en relations industrielles dans les universités canadiennes depuis 1960. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 21(4), 485–510. <https://doi.org/10.7202/027727ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1966

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La recherche en relations industrielles dans les universités canadiennes depuis 1960

Louis-Marie Tremblay

Dans son rapport sur l'état de la recherche en relations industrielles dans les universités canadiennes, l'auteur s'intéresse plus spécialement aux problèmes d'ordre méthodologique, au syndicalisme, aux relations patronales-ouvrières, aux aspects législatifs et juridiques des relations industrielles et enfin à la main-d'oeuvre. En conclusion, il fait quelques commentaires qui se dégagent de sa démarche.

Introduction

On m'a demandé de vous présenter un rapport sur l'état de la recherche en relations industrielles dans les universités canadiennes. Il s'agit d'une tâche formidable si l'on considère le temps alloué à mon investigation, les multiples dimensions que sous-entendent les concepts relations industrielles, ainsi que le nombre et la diversité des institutions et des personnes susceptibles de s'y intéresser à des degrés divers. Il serait certainement plus facile d'examiner la recherche passée en soulignant ses failles et ses faiblesses que de faire le bilan de la recherche actuelle. On peut constater d'autre part l'ampleur de la tâche lorsque l'on réalise que les américains travaillent collectivement pour la remplir après l'avoir fractionnée. Il suffit de penser aux volumes édités par Chamberlain, Aronson et Gray.¹

Il serait donc pour le moins présumptueux de ma part de prétendre faire oeuvre exhaustive. C'est pourquoi vous vous illusionnez si vous

TREMBLAY, LOUIS-MARIE, B.A., B.Sc.Soc., M.R.I., Ph.D. Professeur agrégé et directeur du Département des relations industrielles, Université de Montréal.

(1) N.W. Chamberlain, F.C. Pierson, T. Wolfson, éditeurs, *A Decade of Industrial Relations Research 1946-1956*, Harper & Brothers, N.Y., 1958.

R. ARONSON et All., *Essays on Industrial Relations Research, Problems and Prospects*, I.L.I.R., University of Michigan, 1961.

R.D. GRAY, *Frontiers of Industrial Relations*, Industrial Relations Section, California Institute of Technology, Pasadena, California, 1959.

attendez de ma contribution plus qu'un simple déblocage initial et partiel de la question. Je ne vous livrerai, en effet, que les résultats de mes premiers efforts. Il s'agira d'un début d'identification et de classification des principales recherches en relations industrielles au cours des cinq dernières années. Nous nous proposons d'en faire subséquentement l'analyse et l'évaluation.

Problèmes d'ordre méthodologique

Une recherche sur la recherche en relations industrielles doit solutionner au préalable trois problèmes méthodologiques:

- l'adoption d'une définition adéquate de *relations industrielles*;
- l'identification des sources de documentation ou d'information sur le sujet;
- la formulation d'un modèle pour la classification puis l'analyse des données.

DÉFINITION DU SUJET

La notion de relations industrielles prête à confusion parce qu'elle a plusieurs acceptions. Elle est, en effet, utilisée dans un sens très large, un sens large et un sens restreint. Dans le premier cas, elle réfère à l'ensemble des relations humaines ou sociales qui naissent à l'occasion de la production et de la distribution des biens économiques. En circonscrivant quelque peu, on ne s'intéresse qu'aux rapports qui impliquent un lien d'autorité ou de pouvoir, soit les relations entre employeurs et travailleurs lors de l'allocation et de l'utilisation de la main-d'oeuvre. Celles-ci sont de deux ordres. Il y a d'une part les rapports à caractère individuel portant sur la sélection, le placement, l'entraînement, le conseil, la motivation et la direction, regroupés sous le titre d'administration du personnel (*employee relations*). Il y a d'autre part les relations à caractère collectif dites relations ouvrières, relations patronales-ouvrières (*labor relations*). On utilise ce sens restreint pour désigner les rapports entre l'union et la compagnie.

La communication présentée porte uniquement sur le sens restreint de « *labor relations* » parce que nous avons cru que ce dernier correspondait davantage à l'orientation des préoccupations du C.I.R.R.I. Par contre, nous n'avons pas voulu nous limiter strictement aux recherches

en cours afin de conférer plus de perspective à notre travail. Nous avons donc décidé d'examiner la production faite depuis 1960.

LA COLLECTION DES DONNÉES

La limite de variation du sujet étant fixée, il reste à obtenir les informations pertinentes. Nous avons utilisé pour cela trois voies. D'une part, nous avons obtenu une liste des projets de recherches pour lesquels des bourses ont été accordées par le Comité de recherches du Ministère du travail et des universités. En second lieu, nous avons écrit à tous les membres de la division canadienne de l'IRRA ainsi qu'aux membres du C.I.R.R.I. en leur posant trois questions:

Quels sont vos projets de recherche présents?

Quelles ont été vos publications et recherches au cours des cinq dernières années?

Quels sont vos principaux centres d'intérêt et vos principales hypothèses du travail dans le domaine des relations industrielles?

La coopération a été excellente puisque tous, à quelques exceptions près, ont répondu à notre requête. Certains nous ont même apporté une contribution supplémentaire en nous fournissant des renseignements au sujet des travaux de leurs collègues.² Conscients que nous n'avions pas de cette façon rejoint toutes les personnes qui effectuent des recherches en relations industrielles, nous avons examiné, afin de compléter notre panorama, les comptes-rendus de Congrès ainsi que les revues dont les noms suivent:

- Rapports des congrès de l'université McGill;
- Rapports des congrès de l'université Laval;
- Les listes des communications aux congrès annuels de l'ACFAS;
- Les revues: Relations Industrielles;
Recherches Sociographiques;
L'Actualité économique;
La Gazette du travail;
Industrial and Labor Relations Review;

(2) A notre grande surprise plusieurs collègues (7) membres des deux organismes IRRA et CIRRI nous ont avoué que leur intérêt dans ce domaine était marginal de sorte qu'ils n'y effectuaient aucune recherche.

The Canadian Journal of Economics and Political
Science;
Canadian Personnel and Industrial Relations Jour-
nal.

Nous n'avons cependant pas eu le loisir d'explorer les thèses de maîtrise et de doctorat ainsi que tous les volumes publiés depuis 1960.

Nous avons recueilli à la suite de cette recherche une documentation abondante et diversifiée qu'il fallait maintenant organiser en catégories analytiques.

LA CLASSIFICATION DES DONNÉES

La nature des relations industrielles est d'un caractère multi-disciplinaire. Le domaine est non seulement vaste et complexe, mais présente en plus de multiples dimensions sociologiques, économiques, légales, politicologiques et institutionnelles. D'une part, il est un champ d'application des disciplines des sciences sociales. D'autre part, il possède une certaine spécificité disciplinaire interne. Le problème est donc de classer les projets de recherche selon la discipline de base qui fournit les modèles de travail ou selon un ordre de problèmes ou de sujets interdisciplinaires. Considérant les réponses que nous avons reçues, nous avons opté en faveur d'un système de classification mixte.

Alors sous quels entêtes faut-il grouper les divers projets de recherche? Le nombre et les dénominateurs des sujets de relations industrielles varient selon les auteurs. L'Index cumulatif de la revue Relations Industrielles contient 9 grands titres et 54 sous-titres. Pour sa part, Gray divise son volume en 26 titres.³ C'est pourquoi nous avons développé pour les fins présentes une typologie opérationnelle axée sur le matériel que nous possédons. Notre analyse suivra ce modèle:

I — Le syndicalisme

- a) aspects historiques
- b) structure et administration
- c) relations intersyndicales canado-américaines
- d) théorie

(3) R.D. GRAY, *op. cit.*
Relations Industrielles, vol. 18, no 4, 1963.

II — Les relations patronales-ouvrières

- a) études sur le système de relations industrielles
- b) la négociation collective
- c) les conflits industriels et leurs solutions
- d) études spécifiques

III — Les aspects législatifs et juridiques des relations industrielles

- a) le droit ouvrier: caractères et évolution
- b) l'impact du droit sur les relations industrielles
- c) rôle des tribunaux et des organismes administratifs

IV — La main-d'oeuvre

- a) marché du travail et occupations
- b) chômage
- c) revenu
- d) recyclage

Le syndicalisme

Tous, je suppose, vous avez déploré l'absence à peu près complète d'ouvrages de grande valeur portant sur le syndicalisme canadien, spécialement sur l'aspect historique. Avec raison d'ailleurs, car l'étude descriptive fait autant défaut que l'étude analytique ou théorique. Nous possédons à peine une narration des événements principaux, accompagnée de quelques commentaires. En fait, nos classiques sont encore des publications qui remontent à plusieurs années: Logan, Jamieson, Montague.⁴

Pourtant, le syndicalisme canadien constitue pour le chercheur universitaire une mine d'une richesse abondante et diversifiée. On l'assimile trop facilement au mouvement américain. En réalité il lui ressemble et s'en distingue comme un frère jumeau. Il a été historiquement au centre d'une triple source d'influence qui a participé au façonnement de ses idéologies et de ses formes. Son histoire, c'est un

(4) H.A. LOGAN, *Trade Unions in Canada*, Toronto, The Macmillan Company of Canada Ltd., 1948.

S. JAMIESON, *Industrial Relations in Canada*.

J.T. MONTAGUE, « International Unions and the Canadian Trade Union Movement », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. XXIII, février 1957, pp. 69-82.

peu celle de la recherche d'une personnalité individuelle, de la conquête d'une autonomie dans une situation continentale sans couper les ponts avec les anciennes métropoles. Comme universitaires, nous n'avons pas su exploiter à notre avantage cette ressource pour vérifier les hypothèses et les généralisations des chercheurs étrangers dans un contexte différent du leur et surtout pour enrichir la connaissance fondamentale du fait syndical en formulant des hypothèses et en proposant des modèles originaux.

En particulier, deux filons d'une valeur inestimable ont, à mon avis, été sous-développés. Il s'agit d'une part du phénomène structural des liens qui existent entre le mouvement américain et le mouvement canadien. Sur ce point nos idées et nos généralisations ont été stéréotypées et fondées sur de la recherche superficielle ou sur les déclarations et les actions des chefs ouvriers que l'on a cataloguées sans jugement critique approfondi. Cette relation syndicale canado-américaine soulève d'intéressantes questions aux points de vue économique, politique et bureaucratique. Au Québec, d'autre part, la concurrence intersyndicale constitue un champ fertile pour la recherche sur l'influence des diverses élites, le développement de certaines idéologies ainsi que les aspects fonctionnels et disfonctionnels de la concurrence sur le développement, le fonctionnement et l'intégration communautaire des organisations volontaires.

On peut constater cependant que l'étude du syndicalisme canadien, notamment du point de vue historique accuse, depuis quelque temps, un regain d'intérêt. Les résultats de notre brève enquête semblent montrer que celui-ci est cependant fragmentaire, limité et isolé. Toutefois quelques-uns des travaux en cours laissent présager des contributions éventuelles significatives.

Il existe du point de vue historique plusieurs études descriptives. La plupart cependant sont particularisées ou régionalisées et s'attachent aux périodes initiales. Ainsi, en s'inspirant surtout de l'union des mineurs, Fergusson s'efforce de démontrer le dynamisme du mouvement ouvrier de la Nouvelle-Ecosse dans la phase pré-industrielle.⁵ D'autre part, French propose en quelque sorte une biographie de celui qu'on a

(5) CHARLES B. FERGUSSON, *The Labour Movement in Nova Scotia Before Confederation*, Public Archives of Nova Scotia, Halifax, 1964.

appelé « le père du syndicalisme canadien ». ⁶ Enfin, B. Ostry décrit l'évolution de l'engagement politique syndical pendant les décades 1870 à 1890. ⁷ Le syndicalisme catholique québécois est aussi l'objet d'un intérêt croissant. Dans sa thèse de doctorat, Michel Têtu a fait un travail d'historien quant à l'origine des syndicats catholiques. ⁸ Pour notre part, nous avons, avec l'aide d'un assistant de recherche, établi un lien généalogique entre les Chevaliers du Travail et les premiers syndicats catholiques en identifiant les leaders dans les deux mouvements. ⁹ Isbester se propose actuellement de réaliser l'historique de la CTCC. ¹⁰ Du point de vue général, le principal travail demeure celui d'un académicien en dehors du milieu académique, Eugène Forsey lequel s'est attaqué à la tâche formidable de faire l'histoire détaillée du syndicalisme canadien. ¹¹ Notre thèse de doctorat constitue une étude analytique du syndicalisme canadien décomposé en quatre mouvements fonctionnels: réformiste, d'affaire, radical et chrétien. ¹²

Les structures et l'administration des syndicats n'ont jamais été pour les universitaires des sujets de recherche de prédilection. L'étude des syndicats de la région de Windsor, Ontario, par C.W.M. Hart a constitué la principale contribution dans ce domaine. ¹³ Il y a pourtant là une

(6) D.C. FRENCH, *Faith, Sweat and Politics: The Early Trade Union Years in Canada*, McClelland and Stewart, Toronto, 1962.

(7) B. OSTRY, « Conservatives, Liberals and Labour in the 1880's », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. XXVII, No. 2, May 1961, pp. 141-61.

B. OSTRY, « Conservatives, Liberals and Labour in the 1870's », *Canadian Historical Review*, Vol. XLI, June 1960, pp. 93-127.

(8) MICHEL TÊTU, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l'Université Laval. Non publiée. Des extraits ont paru dans la revue Relations Industrielles :

— « La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord », *Relations Industrielles*, vol. XVII, no 4, 1962, pp. 402-421.

— « Les congrès qui décidèrent de la fondation de la CTCC », *Relations Industrielles*, vol. XVIII, no 2, 1963, pp. 197-214.

(9) H. DEMERS et LOUIS-MARIE TREMBLAY, *Les syndicats catholiques dans la province de Québec 1900-1921*, Rapport de recherche, non publié, Montréal 1964, 59 pages.

(10) A.F. ISBESTER, « History of the Catholic Labour Movement in Quebec », en cours.

(11) Ce dernier a présenté une communication qui faisait le point de sa recherche lors du Congrès de l'ICRRI à Québec en 1965. Elle s'intitulait : Insights into Labour History in Canada.

(12) LOUIS-MARIE TREMBLAY, *La théorie de Selig Perlman et le syndicalisme canadien*. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, 1963. Non publiée. La troisième partie compte plus de deux cents pages consacrées à l'analyse du syndicalisme canadien.

(13) C.W.M. HART, « Industrial Relations Research and Social Theory », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. XV, no 1, février 1949, pp. 53-73.

source de recherche incomparable à exploiter à cause du contexte global de notre système de relations industrielles et des diverses influences qui ont fourni, en s'intégrant, les idéologies et le leadership de nos mouvements syndicaux.¹⁴ Nous avons, pour notre part, été associés au projet de recherche que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme consacre au syndicalisme. Il s'agit, en grande partie, d'une étude des conceptions et des perceptions comparées des structures et de l'administration des syndicats (rôle des leaders — prise de décision — démocratie...) des leaders et des membres de milieux culturels différents répartis dans 4 organismes centraux et 12 organisations locales. Dans le même ordre d'idées, Hall a fait une analyse des caractéristiques situationnelles qui rendent l'agent d'affaire démocratique ou autocratique dans 4 provinces.¹⁵ A Québec, l'abbé Dion poursuit les recherches entreprises il y a quelques années au sujet du leadership syndical. Enfin le travail entrepris par Crispo devrait jeter de la lumière sur les conséquences du syndicalisme international pour les structures et l'administration de leurs affiliés.¹⁶

La recherche d'envergure entreprise par Crispo est pleine de promesse si l'on considère les autres travaux de leur auteur et devrait paver la voie à une exploration systématique de tous les aspects des liens syndicaux canado-américains. Crispo s'efforce de déterminer la nature et l'ampleur des liens intersyndicaux canado-américains, l'état des relations entre les centrales syndicales des deux pays ainsi que l'impact de l'influence américaine sur la définition de soi-même, les relations intersyndicales, les relations avec les autres institutions, dont l'action politique, et finalement sur la négociation collective. Sur ce dernier point, en particulier, il sera intéressant de comparer les résultats de Crispo avec ceux de Downie.¹⁷ Dans une étude de 5 cas, ce dernier a cherché à mesurer: « (1) The extent to which pressure is exerted to obtain the U.S. pattern, and/or to narrow the Canadian-U.S. wagefringe benefit differential; (2) the genesis of such pressure, i.e., the U.S. or Canada; and (3) the degree of influence in Canadian negotiations of U.S. union

(14) Voir entre autre : LOUIS-MARIE TREMBLAY, « L'influence extragène en matière de direction syndicale au Canada », *Relations Industrielles*, vol. 19, no 1, 1964, pp. 36-53.

(15) N.A. HALL, « The Role of the Union Business Agent ».

(16) J. CRISPO, « International Unionism in Canada », A study prepared for the Canadian American Committee, Toronto. En cours.

(17) Voir la communication de Bryan Downie, « International Union Influence in Collective Bargaining in Canada », dans *Domination or Independance? The Problem of Canadian Autonomy in Labour-Management Relations*, McGill University, XVI Annual Conference, Montreal, Sept. 9-10 1965, pp. 98-129.

officials ». ¹⁸ Il conclut que l'influence syndicale américaine est minime et que la façon logique de la réduire encore serait de réduire en premier lieu l'influence des corporations américaines sur leurs filiales canadiennes. A partir de d'autres préoccupations, Kruger soutient: 1) que les travailleurs canadiens manifestent une volonté bien arrêtée d'appartenir aux unions américaines; 2) que sans ces dernières, le développement du mouvement syndical canadien aurait été beaucoup plus lent; 3) que l'intérêt public n'est pas menacé par cette présence. ¹⁹ Cependant, l'histoire complète du développement des relations canadiennes avec le syndicalisme international reste à faire. Williams a examiné la période 1886-1925 en ce qui concerne les centrales FAT et CMTC. ²⁰

Il ne faut pas être surpris que la théorisation soit peu avancée lorsque la connaissance historique et empirique d'une institution est encore dans l'enfance. Deux efforts isolés méritent cependant une mention. Kovacs propose une analyse du point de vue dynamique de la philosophie sous-jacente à l'apparition, au développement et au comportement des unions. ²¹ A partir des préoccupations similaires, Tremblay cherche à développer un modèle analytique structural-fonctionnel axé sur quatre variables: l'aliénation environnante, le pouvoir de marchandage de l'institution, les facteurs de solidarité ouvrière et les élites dominantes. ²²

Les relations patronales-ouvrières

L'étude systématique des relations patronales-ouvrières fait défaut tant aux Etats-Unis qu'au Canada. L'analyse théorique, en effet, est loin en arrière sur les études descriptives, monographiques ou particularisées. Si nous voulons que la connaissance scientifique progresse rapidement, nous avons un urgent besoin d'une approche intégrée des problèmes de relations industrielles, soit de modèles qui tiennent compte à la fois de leurs dimensions économiques, sociologiques, politicologiques et juridiques.

(18) *Idem*, p. 100.

(19) A.M. KRUGER, *International Unions and Canadian-American Relations*, Published for the Canadian Institute of International Affairs, by Baxter Pub. Co., Toronto, 1964.

(20) C.B. WILLIAMS, « Development of Relations Between Canadian and American National Trade Union Centers 1886-1925 », *Relations Industrielles*, vol. XX, no 2, 1965, pp. 340-70.

(21) Pour une formulation de son hypothèse de travail, voir: A.E. Kovacs, « A Tentative Framework for the Philosophy of the Canadian Labour Movement », *Relations Industrielles*, vol. XX, no 1, janv. 1965, pp. 25-46.

(22) L.-M. TREMBLAY, *La théorie de Selig Perlman et le syndicalisme canadien*, op. cit., chapitres 8 et 15.

De façon générale, l'étude des relations industrielles a été largement tributaire de l'économique. Elle y a été traitée comme un parent pauvre au statut marginal. D'une part, on a fait un usage limité de la théorie économique. D'autre part, on a négligé les variables non-économiques. Trop souvent celles-ci ont été qualifiées d'aspects institutionnels et traitées en amateur. On a ainsi perdu les bénéfices qu'une analyse rigoureuse avec des concepts non-économiques auraient pu produire.

Des efforts sont maintenant faits pour corriger ce déviationisme inhérent à l'approche unidisciplinaire. La contribution de Dunlop semble actuellement la plus significative dans ce sens.²³ En dépit des faiblesses du système structuraliste parsonnien le modèle de Dunlop permet de tenir compte des aspects multi-disciplinaires des relations industrielles. Il y a des chances que la recherche, en adoptant une ligne d'action de ce genre, puisse conduire au développement d'une discipline des relations industrielles et à la formulation d'une théorie intégrée des relations patronales-ouvrières.

Le modèle de Dunlop a d'ailleurs de l'influence dans le milieu canadien. Le Congrès de relations industrielles de l'université Laval de 1963²⁴ était structuré suivant ce modèle. D'autre part, deux universitaires réputés, Jean-Réal Cardin et Stuart Jamieson ont structuré des travaux selon l'approche proposée par Dunlop. Le premier a fait, pour le Conseil économique du Canada, une excellente étude comparative des aspects institutionnels, juridiques et politiques des relations patronales-ouvrières en Europe occidentale, où il montre comment l'abandon graduel de l'idéologie de classe ouvrière transforme ces systèmes de relations industrielles en faisant surgir l'idée du coopératisme de participation dans un esprit plus communautaire.²⁵ Le second conduit

(23) J.T. DUNLOP, *Industrial Relations Systems*, Holt Dryden, 1958.

(24) Voir : J.-P. Deschênes et Ass., *Socialisation et Relations Industrielles*, Université Laval, XVIIIe Congrès des Relations Industrielles, Québec, 1963.

(25) Cette recherche a donné lieu à une série d'articles.

J.-R. CARDIN, « Les données nouvelles des relations du travail en Europe depuis la deuxième guerre mondiale », *Relations Industrielles*, vol. 20, no 1, 1965, pp. 3-19.

J.-R. CARDIN, « La convention collective de travail et la paix industrielle en Europe », *Relations Industrielles*, vol. 20, no 2, 1965, pp. 207-227.

J.-R. CARDIN, « Les relations de travail au niveau de l'entreprise en Europe occidentale », *Relations Industrielles*, vol. 20, no 3, 1965, pp. 409-421.

J.-R. CARDIN, « Les relations de travail en Europe occidentale et leurs significations au niveau des communautés nationales », *Relations Industrielles*, vol. 20, no 4, 1965, pp. 593-611.

présentement une recherche comparative au Canada, en Suède, Suisse, Hollande et Belgique dans un effort pour mesurer les facteurs environnants qui constituent les variables explicatives des taux très différents d'incidence des conflits industriels.

Enfin quelques auteurs ont aussi adopté une approche générale pour traiter d'industries particulières. H.C. Jain formule l'hypothèse que les relations de travail relativement bien ordonnées dans l'industrie de la pulpe et du papier, dans la région de l'Atlantique, pendant la période d'après-guerre, sont dues en grande partie à la prospérité de l'industrie, à son caractère d'imitateur plutôt que d'initiateur (« pattern following ») ainsi qu'aux caractéristiques des représentants patronaux et ouvriers.²⁶ Utilisant un modèle conflit-coopération, Jonderius cherche à déterminer comment les attitudes respectives de la direction et des syndicats influencent les relations patronales-ouvrières dans le secteur hospitalier.²⁷ Herman prépare une communication sur la négociation collective dans les secteurs publics provincial et fédéral, comportant une synthèse de l'histoire des associations ouvrières, l'évolution législative et le statut présent des rapports collectifs. Celui-ci sera publié à l'automne 1966 par le Centre de Relations Industrielles de l'Université McGill avec la collaboration de Frances Bairstow. Entre autres industries, enfin, celle de la construction semble un sujet de prédilection.²⁸

Dans le domaine dont nous traitons présentement, la question du conflit industriel soulève manifestement le plus d'intérêt auprès des chercheurs. Les travaux sur ce sujet se font de plus en plus nombreux tant du point de vue empirique qu'analytique ou théorique. Brody prépare une étude de caractère statistique portant sur l'évolution de la propensité à la grève au Canada et dans certaines provinces.²⁹ Flood, d'autre part, se propose de ramener à quelques types fondamentaux les

(26) H.C. JAIN, « Labour-Management Relations in the Pulp and Paper Industry in the Atlantic Provinces (1953-63) », en cours.

(27) T.I. JONDERIUS, « The Labour Management Climate in Large Canadian Hospitals », en cours.

(28) Elle sert de cas type pour de nombreuses études portant sur différents points de vue. Parmi celles-ci, deux recherches sont l'objet de subventions du Ministère du travail fédéral : P.G. Green, « Labour-Management Relations in the Construction Industry » ; G. Blake, « Industrial Relations and Other Aspects of the Construction Industry of Manitoba ». Voir aussi : J. Crispo, « Union-Management Relations in the Construction Industry. The Outlook in Ontario », *Labor Law Journal*, vol. 14, no 8, Aug. 1963.

(29) B. BRODY, « The Behavior of Industrial Conflicts (Strikes) in Canada, Quebec, Ontario and British Columbia (1937-1964) », en cours.

« wild cat's strikes ». ³⁰ Quelques auteurs ont fait l'analyse de grèves particulières. Ainsi, Jain a étudié la fameuse grève à la raffinerie Irving au Nouveau-Brunswick, ³¹ et Mehling a utilisé un appareil économique limité, défini en termes de coût et de capacité de résistance de chaque partie, pour analyser la grève de la Steel Workers' Union of America à la Noranda Mine en 1953-54. ³² Plusieurs thèses de maîtrise des étudiants en relations industrielles des universités de Montréal et Laval portent sur ce sujet. ³³ Parmi les approches ayant un certain caractère théorique, relevons le projet de recherche de Pillai ³⁴ ainsi que les travaux de Jamieson sur les grèves de la Colombie-Britannique. ³⁵ Il explique la haute fréquence des grèves dans cette province par: la proximité des grands centres industriels de la Côte du Pacifique ce qui entraîne de fortes pressions pour la parité des salaires avec les ouvriers américains, car la Colombie-Britannique apparaît comme le prolongement économique naturel du territoire américain; la concentration relativement élevée d'industries reconnues pour leur forte propension à la grève (mines, forêts, textile, débardeurs); la centralisation vers le haut du processus de la négociation collective; la forte croissance économique, au rythme toutefois inégal. Dans la même perspective, il serait intéressant de vérifier dans le Québec actuel l'hypothèse émise en 1960 par Fournier à l'effet que les taux de propension à la grève dans cette province seraient relativement similaires à ceux des autres sociétés mais les conflits comporteraient un engagement idéologique plus prononcé. ³⁶

Certains chercheurs se sont préoccupés du problème de la prévention des conflits. Goodwin se demande s'il ne serait pas possible d'adapt-

(30) M. FLOOD, « A Sociological Analysis of Wildcat Strikes in Canada », Projet de thèse de doctorat, en cours.

(31) H.C. JAIN, *Strike at Irving Refinery*, Harvard Business School, Case Clearing House, Boston.

(32) J. MEHLING, *Analyse socio-économique d'une grève*, Presses de l'École des H.E.C., Editions de la Librairie Beauchemin, Montréal, 1963.

(33) Nous tenons à souligner le travail intéressant de Normand Dandonneau : « La grève des enseignants de l'Estrie », septembre 1965, 157 pages.

(34) N.G. Pillai, « The Structure of Labour Unions and the Pattern of Industrial Disputes Settlement in Newfoundland ».

(35) S. JAMIESON, « Regional Factors in Industrial Conflict : The Case of British Columbia », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. XXVIII, No. 3, August 1962, pp. 405-416.

Cet article a été suivi d'une communication où les mêmes idées étaient développées. Voir : *Proceedings of the Spring Meeting*, Industrial Relations Research Association, Montréal, 1963.

(36) L. FOURNIER, « De la grève au Québec », *Actualité Économique*, vol. XXXV, no 4, janv.-mars 1940. pp. 618-626.

ter la formule britannique des « Joint Industrial Councils » pour accroître le degré de coopération patronale-ouvrière.³⁷ Carrothers a fait une étude intensive de la valeur de l'arbitrage dans le règlement des griefs.³⁸ Enfin Frankel et Klein ont examiné le fonctionnarisme et l'intérêt public.³⁹

Parmi les travaux portant sur des aspects particuliers des relations collectives organisées, mentionnons l'excellente étude de Young sur le sous-contrat « contracting out »,⁴⁰ de même que la précieuse contribution de S. Ostry au volume de Woods.⁴¹ Soulignons qu'il existe un vide à peu près total de la recherche universitaire sur le contenu des clauses des conventions collectives. Il s'ensuit que la connaissance scientifique de l'évolution des problèmes et des tendances actuelles des relations patronales-ouvrières sur le plan local demeure stagnante alors qu'une observation superficielle fait déceler, du moins dans le Québec, une augmentation importante de l'emphase accordée aux questions non directement économique-professionnelles. Le vide est aussi complet quant à l'impact sur la négociation collective des facteurs ambiants, économique, technologique et politique (à l'exception du facteur juridique dont nous allons parler).⁴²

Les aspects législatifs et juridiques des relations industrielles

Notre système de relations industrielles, à l'instar du système américain est caractérisé par une forte dose de réglementation statutaire. Nous sommes loin, en effet, du volontarisme du système britannique

(37) J.-H. GOODWIN, « The Role of Labour-Management Cooperation in Industrial Relations », Thèse de doctorat au London School of Economics.

(38) A.W. CARROTHERS, *Labour Arbitration in Canada: A Study of the Law and Practice Relating to the Arbitration of Grievance Disputes in Industrial Relations in Common Law, Canada*, Butterworths, Toronto, 1961.

(39) S.J. FRANKEL, *A Model for Negotiation and Arbitration between the Canadian Government and its Civil Servants*, Industrial Relations Center, McGill University, 1962.

S.J. KLEIN, « The Treatment of Public Interest Disputes in the Province of Quebec and the Attitudes and Philosophy which led to such Treatments ».

(40) F.J.L. YOUNG, *The Contracting Out of Work; Canadian and U.S.A. Industrial Relations Experience*, Industrial Relations Center, Queen's University, Kingston, Ont., 1964.

(41) Voir H.D. WOODS et S. OSTRY, *Labour Policy and Labour Economics in Canada*, Toronto, Macmillan, 1962.

(42) N. COATES, « Industrial Relations Implications of Canadian-U.S. Economic Integration. The Automobile Industry as a Case Study ». Thèse de doctorat à l'université Cornell. En cours.

où le législateur joue un rôle supplétif lorsque les moyens des principaux acteurs sont insuffisants ou déficients. Notre société a eu une tendance marquée à encadrer le système de relations industrielles par une infrastructure juridique qui détermine et délimite les droits et les pouvoirs des partis en présence en précisant ou contrôlant même parfois les modalités de l'exercice de ces droits ou pouvoirs. Cet interventionisme institutionnalisé rencontre le consensus des intéressés de même qu'il reflète une conception politique d'un certain ordre social.

Aussi ne faut-il pas être surpris par l'intérêt marqué que les chercheurs manifestent à l'égard des aspects législatifs et juridiques des relations industrielles. Leur attention est attirée par les caractéristiques et l'évolution du droit ouvrier, par ses conséquences sur les relations entre les parties contractantes, par le rôle des agences administratives gouvernementales.

Au cours des dernières années, le travail le plus significatif a été fait, à notre point de vue, par H.D. Woods.⁴³ Il a réalisé une étude comparative des politiques gouvernementales du travail au Canada et dans les provinces portant à la fois sur la nature, les caractéristiques et les conséquences du droit de travail. Il a dégagé trois attitudes fondamentales de la législation ouvrière: la première qui participe à la tradition britannique porte sur la protection des droits des parties en présence; la seconde s'inspire du modèle australien et vise à prévenir l'éclatement des conflits; la troisième apporte la négociation collective organisée en transposant l'esprit du Wagner Act dans les lois de Relations Ouvrières.

Dans le cas particulier du Québec, Roger Chartier a fait une étude détaillée à caractère historique de la législation ouvrière de 1885 à nos jours.⁴⁴ D'autre part, Hart formule l'hypothèse que le développement de la législation québécoise s'est fait par imitation plutôt que par l'effet des pressions des problèmes et des besoins créés par une industrialisation rapide.⁴⁵ Cette hypothèse est en contradiction avec les travaux antérieurs de plusieurs auteurs dont Jean-Réal Cardin.⁴⁶ Ajoutons que le compte-rendu du 20e Congrès de relations industrielles de Laval est

(43) Voir H.D. Woods et S. OSTRY, *Labour Policy and Labour Economics in Canada, op. cit.*

une étude détaillée et de grande valeur du « Code du travail » québécois.⁴⁷

Pour une étude globale du statut du syndicalisme, il faut référer au volume de Cameron et Young. Ces derniers étudient dans une perspective historique la position des syndicats face aux droits du travail, civil et criminel et le degré de reconnaissance légale de diverses composantes de l'action syndicale.⁴⁸ De plus, Adell prépare une thèse de doctorat sur le statut juridique de la convention collective, au Canada,

(44) Il a, en effet, publié dans *Relations Industrielles* une série de 8 articles qui constituaient la synthèse d'une « étude analytique et évolutive des services du Ministère du travail et de la Législation ouvrière et sociale de la province de Québec, 1885-1952 ».

Voir ROGER CHARTIER :

1. « L'inspection des établissements industriels et des édifices publics », vol. 17, no 1, 1962, pp. 43-58.

2. « Loi des différends ouvriers de Québec », vol. 17, no 2, 1962, pp. 159-168.

3. « Les indemnités pour accidents de travail, les Bureaux de Placement gratuits et la lère guerre mondiale », vol. 17, no 3, 1962, pp. 287-303.

4. « Les lois du salaire minimum des femmes, des grèves et contregrèves municipales du dép. du travail, et des syndicats professionnels », vol. 17, no 4, 1962, pp. 444-464.

5. « Réparation des accidents de travail et la Commission du salaire minimum des femmes », vol. 18, no 1, 1963, pp. 45-58.

6. « La création du Ministère du travail, l'extension juridique des conventions collectives et les années d'après-guerre », vol. 18, no 2, 1963, pp. 215-229.

7. « La seconde guerre mondiale, le Conseil Supérieur du Travail et les lois ouvrières de 1944 », vol. 18, no 3, 1963, pp. 346-362.

8. « Contribution à l'histoire québécoise du travail », vol. 19, no 2, 1964, pp. 189-200.

(45) S. HART, « Origins of the Legislative Policy of Quebec in Labor Relations Matters », McGill, 1962.

(46) J.-R. CARDIN, *L'influence du syndicalisme catholique sur le droit syndical québécois*, Montréal, Institut Social Populaire, Cahier no 1, juin 1957.

J.-R. CARDIN, « Syndicalisme chrétien et Droit québécois du travail », *Relations Industrielles*, vol. 13, no 1, janvier 1958, pp. 28-38.

(47) G. HÉBERT et All, *Le Code du travail du Québec 1965*, Rapport du XXe Congrès des Relations Industrielles de l'université Laval, Département des relations industrielles, Québec, P.U.L., 1965.

(48) J.C. CAMERON et F.J.L. YOUNG, *The Status of Trade Unions in Canada*, Department of Industrial Relations, Queen's University, Kingston, 1960.

aux Etats-Unis et en Angleterre par l'étude de la jurisprudence de ces trois pays.⁴⁹ Enfin, Wahn se propose de faire l'examen comparatif des législations provinciales sur le boycottage secondaire.⁵⁰

Comme Woods l'avait indiqué, l'une des préoccupations principales des pouvoirs publics a toujours été la réduction des conflits industriels par diverses mesures dont la conciliation et l'arbitrage. Anton prétend que la conciliation obligatoire retarde la véritable négociation collective et que l'adoption du principe de la conciliation volontaire réduirait davantage le nombre de conflits.⁵¹ Pour sa part, Williams propose de substituer à l'expression conciliation obligatoire, celle d'investigation et de médiation obligatoires.⁵² Anton revient à la charge pour plus de volontarisme en s'élevant contre les législations qui interdisent les grèves jusqu'à ce qu'un scrutin secret ait eu lieu sous prétexte que cette mesure ne contribue nullement à la prévention de conflits.⁵³

Avant de terminer cette partie, soulignons l'existence de quelques études de cas sur les effets pratiques de certaines législations particulières portant sur la définition des unités de négociation,⁵⁴ sur l'extension juridique des conventions collectives dans l'industrie de la construction de la province de Québec,⁵⁵ sur l'incidence des juridictions provinciales à l'égard de la négociation au niveau national⁵⁶ sur l'industrie de la construction au Manitoba.⁵⁷

(49) L.B. ADELL, « Legal Status of Collective Agreements in Canada, the U.S.A. and Great Britain ».

(50) E.V. WAHN, « The Existing Law in the Common Law Provinces of Canada Relating to the Lawfulness of Peaceful Secondary Boycotts and Secondary Picketing ».

(51) F.R. ANTON, *The Role of Government in the Settlement of Industrial Disputes in Canada*, C.C.H. Canadian Ltd., Toronto, 1963.

(52) C.B. WILLIAMS, « Notes on the Evolution of Compulsory Conciliation in Canada », *Relations Industrielles*, vol. XIX, no 3, 1964, pp. 298-323.

(53) F.R. ANTON, *Government Supervised Strike Voting*, C.C.H. Canadian Ltd., Toronto, 1961.

(54) Voir les thèses de maîtrise et de doctorat soutenues à l'université McGill, par E.E. Herman.

(55) R.P. G. HÉBERT, s.j., *L'extension juridique des conventions collectives dans l'industrie de la construction de la province de Québec 1934-62*, thèse de doctorat, Faculté des Etudes Supérieures et de Recherche, Université McGill, 1963.

(56) A.W. CRAIG, « The Impact of Provincial Jurisdiction in the Process of National Collective Bargaining in Canada: A Case Study of the Packing House Industry ».

(57) G. BLAKE, « Industrial Relations and Other Aspects of the Construction Industry of Manitoba ».

La main-d'oeuvre

Les problèmes de main-d'oeuvre ont des dimensions qui concernent à la fois la sociologie industrielle et l'économique du travail. Mais il faut reconnaître que la sociologie nord-américaine, dans son ensemble, a mis beaucoup de temps avant de s'y intéresser. Les économistes, au contraire, les ont étudiés de très près et de longue date. Aussi les recherches de caractère économique sont-elles globalement articulées et mieux intégrées. C'est pourquoi l'on a tendance à concevoir la main-d'oeuvre comme un phénomène strictement économique parce que les travaux, les hypothèses et les modèles sont de caractère économique. Cette constatation ressort avec évidence de notre brève requête. Nous sommes conscients, cependant, que plusieurs sociologues industriels s'intéressent à ces problèmes. Mais les contacts et un dialogue restent à établir avec eux parce qu'ils ne participent pas aux activités des sociétés de recherche en relations industrielles.

L'aspect du problème de la main-d'oeuvre qui attire d'abord l'attention c'est ce que l'économiste appelle le marché du travail (en termes d'offre ou de demande) et ce que le sociologue nomme structure et évolution des occupations. Chez les économistes, le groupe de Toronto, dirigé par Crispo, Kruger et Meltz est engagé dans une recherche fondamentale visant à construire un cadre théorique pour faciliter la formulation et la politique de la main-d'oeuvre au Canada.⁵⁸ A Montréal, Richard Béland travaille sur les caractéristiques de la main-d'oeuvre au Québec par rapport à celle de l'ensemble du Canada dans le but d'élaborer un modèle d'analyse pour la prévision de la demande de main-d'oeuvre par catégorie occupationnelle.⁵⁹ A Toronto, Meltz tra-

(58) Les recherches suivantes sont contenues dans ce projet :

S. HOLLANDER, *The Development of Labour Market Analysis in Economic Thought* ;

A. KRUGER, *The Contemporary Analysis of the Labour Market* ;

Y. KOTOWITZ, *Factor Substitution and Technological Change in Canadian Manufacturing* ;

J. WINDER, *Structural Unemployment* ;

I. DRUMMOND, *Human Resources, Education and Economic Growth*.

N.M. MELTZ, *Labour Market Forecasting*.

(59) R. BÉLAND, « Tendances et structure de la main-d'oeuvre, Province de Québec 1931-61 ». Il a présenté deux communications :

« Evolution de la structure de la main-d'oeuvre au Québec », ACFAS, 1964 ;

« Aspects de la répartition occupationnelle de la main-d'oeuvre au Québec », ACFAS, 1965.

veille dans le même sens, dans le contexte ontarien. Ce dernier collabore en plus à la préparation d'une nouvelle classification des occupations en vue du recensement de 1971.⁶⁰ D'autre part, Allen a fait des études de caractère statistique sur la structure et l'évolution des emplois au Canada et dans les provinces.⁶¹ Parmi les études particulières, soulignons l'analyse de l'offre et de la demande de la main-d'oeuvre scientifique de Fergusson;⁶² l'étude du marché du travail des services domestiques en Ontario préparée par Eastman pour le Conseil d'orientation économique de l'Ontario ainsi que l'analyse des causes de la pénurie des infirmières au Québec par Beausoleil, Beaudoin et Béland.⁶³ Du point de vue sociologique, mentionnons les études de mobilité faites par le groupe de Québec dirigé par Fortin et le groupe de Montréal dirigé par Dofny.⁶⁴ Dans une étude des travailleurs de la métallurgie de Montréal, on a découvert que les aspirations de mobilité professionnelle des travailleurs canadiens étaient similaires à celles des travailleurs américains.⁶⁵ Selon une perspective de théorie de l'organisation, L. Bélanger vient d'entreprendre une recherche sur la mobilité occupationnelle des hommes d'affaires canadiens-français et canadiens-anglais.

Relié à la question du marché du travail se trouve le problème du sous-emploi et du chômage. L'intérêt sur ce point des universitaires canadiens est à la hausse. Proulx étudie divers aspects de la composition du chômage de même qu'il effectue des recherches pour vérifier les hypothèses du « travailleur additionnel » et du « travailleur décou-

(60) N.M. MELTZ, « Canadian Political Science Association Committee on Occupational Classification ».

(61) P. ALLEN, *Tendances récentes des emplois au Canada*, H.E.C., Etude, no 11. « Analyse des occupations primaires et secondaires au Québec », *Actualité Economique*, vol. 38, no 1, avril-juin 1962, pp. 20-55.
« Tendances des professions au Canada 1891-1961 », *Actualité Economique*, vol. 41, no 1, avril-juin 1965, pp. 49-99 et vol. 38, no 2, juillet-septembre 1962, pp. 201-245.

(62) A.M. FERGUSSON, « Scientific Manpower in the Economy of Canada », McGill, 1962.

(63) G. BEAUSOLEIL, F. BEAUDOIN et R. BÉLAND, *Analyse du marché du travail des infirmières du Québec*, Alliance des Infirmières de Montréal, 1964.

(64) A Québec, les études ont été amorcées avant 1960 avec les études sur la mobilité du travailleur forestier. Elles furent suivies de recherches spécifiques dans des milieux pilotes. Il en a résulté plusieurs publications dont la suivante :

G. FORTIN et L.-M. TREMBLAY, « Les changements d'occupations dans une paroisse agricole », *Recherches Sociographiques*, vol. I, no 4, 1960, pp. 467-94.

(65) J. DOFNY et H. DAVID, « Les aspirations des travailleurs de la métallurgie à Montréal », *Recherches Sociographiques*, vol. VI, no 1, janvier-avril 1965, 61-85.

ragé ». ⁶⁶ De façon similaire, Polianski cherche à vérifier l'hypothèse que l'entrée d'un individu sur le marché du travail est fonction du revenu qui découle de son travail et des revenus qui proviennent de sources extérieures à son travail. ⁶⁷ D'autre part, Trudel a étudié comment les fluctuations dans l'emploi affectent le roulement de la main-d'oeuvre ⁶⁸ alors que Gertz étudie la façon dont l'accord commercial Canada et Etats-Unis sur l'automobile entraîne un chômage temporaire dans la région de Windsor, Ontario.

Le troisième point à considérer c'est celui du revenu de la main-d'oeuvre. En cette matière, le spécialiste en relations industrielles est intéressé par la structure des salaires et par la part de la main-d'oeuvre dans le revenu national, mais encore davantage par l'influence du syndicalisme sur le plafond des salaires, l'élimination des différentiels, la part salariale des travailleurs et sur le coût de la vie (cost push inflation ou wage push inflation). Dans chaque cas, il se trouve aux Etats-Unis des économistes pour défendre l'un ou l'autre des deux côtés de la médaille. Le même phénomène est reproduit à une échelle moindre au Canada. On reprend, en fait, les hypothèses ou les conclusions de chercheurs américains et l'on tente de vérifier leur degré de validité dans le contexte canadien. Cependant, les hypothèses comportant une acceptation implicite ou explicite du caractère disfonctionnel du syndicalisme semblent plus en vogue.

Migué et Peitchinis éliminent de leurs hypothèses le facteur syndical. Selon le premier, le salaire des ouvriers qualifiés par rapport à celui des ouvriers non-qualifiés tend à diminuer à cause de l'investisse-

(66) P.P. PROULX, *The Composition of Unemployment in Quebec*. Etude préparée pour le D.B.S.

P.P. PROULX, « The Level and Composition of Unemployment in Canada ». En cours.

P.P. PROULX, « An Estimate of Manpower Coefficients by Industry in Quebec ».

P.P. PROULX, « The Cyclical Sensitivity of Labour Force Participation Rates to Employment Conditions in Canada ». En cours.

(67) A.N. POLIANSKI, « Development of a Short-Run (6, 9, 12 months) Forecasting Model of Overall Participation in the Canadian Labour Force », 1964, Extrait d'une thèse de doctorat.

(68) J.-P. TRUDEL, « Le roulement de la main-d'oeuvre et les fluctuations de l'emploi au Canada », *Actualité Economique*, vol. 38, no 2, juillet-septembre 1962, pp. 173-201.

ment dans l'entraînement et l'éducation.⁶⁹ De même, selon le second, la part salariale de la main-d'oeuvre augmente, non pas à cause du syndicalisme, mais parce que le niveau de qualification occupationnelle augmente.⁷⁰ Dans une analyse économique, Marion relie les disparités interoccupationnelles des salaires et leur évolution de 1920 à 1956 à l'investissement en capital humain.⁷¹ Etudiant la situation des infirmières, St-Laurent constate que le salaire évolue de façon parallèle à l'indice du coût de la vie, à l'indice de la productivité, au taux de rémunération dans l'industrie et les services, et enfin au revenu personnel par personne employée, mais avec un retard qui entraîne des écarts croissants qui réduisent le niveau de vie de ces employés. Il constate aussi qu'il existe des disparités de salaire selon les qualifications, les occupations, le sexe et les régions qui ne sont pas équitables et qui nuisent à l'expansion économique.⁷² Toutefois, bien qu'il ait fait cette étude à la demande d'un syndicat, il ne déclare pas ouvertement que le syndicalisme peut agir comme correcteur de ces déviations.

Conformément à son orientation antérieure, S. Ostry, dans un article sur la dispersion des salaires entre les entreprises, conclut que l'hypothèse de Ross au sujet de l'effet de la réduction des disparités salariales avec l'augmentation de la densité syndicale au sein de l'industrie n'a pu être confirmée entièrement sauf en ce qui concerne l'industrie de la pulpe et du papier. Il semble cependant que le syndicalisme ait connu plus de succès en Ontario qu'au Québec dans la réduction des disparités intra-industrielles.⁷³

(69) J.L. MIGUÉ, « The Relations of Skilled to Unskilled Wages (with special reference to Canada) », Université Laval, Québec, Projet de thèse de doctorat, 1962.

(70) S.G. PEITCHINIS, « The Impact of the Changing Structure of the Labour Force in Labour's Share of the National Income », Western, Ontario, 1963, non publié.

(71) G. MARION, « L'offre de travail et la disparité occupationnelle des salariés en longue période », *Actualité Economique*, vol. 39, no 2, juillet-septembre 1963, pp. 199-239.

(72) J. SAINT-LAURENT, « Structure et évolution des taux de rémunération des infirmières du diocèse de Québec, 1944-1962 », *Relations Industrielles*, vol. XVIII, no 2, 1963, pp. 149-160.

J. SAINT-LAURENT, « Rendement économique et rémunération des instituteurs », *Relations Industrielles*, vol. XVII, no 4, 1962, pp. 367-386.

(73) S. OSTRY, « Inter-Establishment Dispersion of Occupational Wage Rates, Ontario and Quebec, 1957 », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. XXVI, no 2, mai 1960, pp. 277-88.

Dans sa thèse de doctorat, Marion a fait une étude statistique et théorique de la répartition fonctionnelle des revenus.⁷⁴ Selon ce dernier, la hausse de la part salariale dans le revenu national de 1910 à 1960 est due d'une part aux changements structurels entre les secteurs industriels et d'autre part à l'augmentation du taux de salariat.

Sur la question du revenu, l'impression que nous avons retirée de notre brève enquête c'est que l'hypothèse syndicale semble être écartée systématiquement et avec beaucoup trop de facilité. L'approche se limite à celle des modèles économiques traditionnels et l'on sous-estime l'effet du syndicalisme sur les facteurs que l'on utilise pour démontrer l'absence d'influence syndicale sur le niveau, la structure et l'évolution des salaires.

Un nouveau thème acquiert maintenant de l'intérêt dû aux effets du développement technologique et de l'automatisation: celui du recyclage de la main-d'oeuvre. Ainsi, Mann se proposait d'étudier les raisons des insuccès des programmes fédéraux de réentraînement des chômeurs en formulant l'hypothèse qu'ils sont dus à des variables socio-économiques.⁷⁵ La province de Québec fait actuellement dans ce domaine des études pilotes. C'est ainsi qu'un groupe de chercheurs sous la direction de l'abbé Dion ont étudié le problème de la réduction des effectifs d'une entreprise à cause d'innovations techniques.⁷⁶ Des études du même genre sont conduites par Cardin et par Tremblay dans les cas d'entreprises qui ferment leurs portes, l'une en milieu rural, l'autre en milieu urbain afin de recycler leurs employés par la mobilité et le rattrapage scolaire.

(74) G. MARION, *Répartition fonctionnelle des revenus*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1965, 125 pages.

(75) E.W. MANN, « An Investigation of the Drop-Out Ratio from the Federal Government's Retraining Program for Unemployed Workers », Western, Ontario, 1964, non publié.

(76) G. DION, Rapport de la commission de recherche sur les effets de la conversion industrielle à l'usine de « Domtar Pulp and Paper » de Windsor (Québec), Québec, 1964 (ss. éd.).

Deux membres du groupe de recherche ont publié en plus un article :

R. TARDIF et L. BÉLANGER, « Attitudes et réactions des travailleurs face à un licenciement éventuel : cas d'une entreprise québécoise », *Relations Industrielles*, vol. XXI, no 1, 1966, pp. 79-87.

Conclusion

En guise de conclusion à cette longue communication, nous aimerions faire quelques commentaires qui se dégagent de notre démarche sans toutefois les étayer longuement.

1) Comme certains chercheurs l'ont fait remarquer dans les réponses qu'ils m'ont adressées, la recherche a très souvent un certain caractère d'actualité, en ce sens que les chercheurs sont imprégnés d'une préoccupation du bien commun public de sorte que leur intérêt évolue avec le caractère actuel des problèmes sociaux. Ceci nous semble vrai pour chacune des grandes divisions de notre analyse.

2) L'orientation de notre recherche nous semble encore néanmoins, largement tributaire des Etats-Unis. On a, en effet, tendance à étudier les mêmes problèmes qu'aux Etats-Unis, avec une préoccupation initiale similaire. C'est pourquoi on est porté à accepter sans longues discussions préalables les postulats ou les conclusions des études américaines et par là à adopter les mêmes modèles de travail. Une certaine émancipation intellectuelle semble voir jour dans quelques milieux et laisse prévoir que la formulation des hypothèses de recherche tiendra compte davantage des caractéristiques du milieu canadien.

3) La recherche en relations industrielles a encore le caractère du sous-développement. Les chercheurs ne sont pas assez nombreux. La recherche est moins analytique que descriptive, et encore moins théorique. Elle est plus appliquée que fondamentale. Elle est hétérogène, inarticulée, et sans plan d'ensemble. C'est un domaine où l'intégration et la planification sont nécessaires.

4) Pour les raisons qui précèdent, il n'y a pas de tradition de recherche. Il n'y a pas encore d'école de pensée. La recherche est plutôt le fait de chercheurs individuels qui évoluent selon leurs préoccupations immédiates et leurs commandites plutôt que le fait d'institutions.

5) Il y a un besoin pressant de recherche à caractère interdisciplinaire si l'on veut développer une discipline spécifique pour l'analyse intégrale des problèmes de relations industrielles et si l'on veut que ce domaine cesse d'apparaître comme un parent pauvre du point de vue scientifique. Ceci deviendra possible par la coopération et la commu-

nication intelligente de gens ayant des formations différentes mais unis par des préoccupations du même ordre.

On peut cependant conclure avec une note d'optimisme. Il y a encore peu de choses de fait dans le domaine mais le progrès de la recherche a été considérable au cours des cinq dernières années. Et surtout, il y a la promesse de toute une génération de jeunes chercheurs, à la formation académique solide, qui s'identifient au domaine des relations industrielles plutôt qu'à leur discipline de base. C'est pour-quoi nous croyons que la recherche devrait progresser à pas de géant au cours des prochaines années.

RESEARCH IN INDUSTRIAL RELATIONS IN CANADIAN UNIVERSITIES SINCE 1960

INTRODUCTION

In this paper the author presents an inventory of research on Industrial Relations in Canadian Universities. Because of the short time allowed to his investigation, the different meanings of industrial relations concept, the diversity of institutions and people which may be possibly interested, this report constitutes primarily a collection and a classification of the main contributions on Industrial Relations since 1960. Three problems must be solved before going further: the choice of an accurate definition; the gathering of information; the building of a model in order to analyse data.

Definition

The term Industrial Relations is sometimes confuse because it has more than one connotation. For the purpose of this report the author used a limited meaning relevant to the CIRRI organization.

Collection of data

The author used three ways. First a check list of subsidized projects by the Canadian Department of Labour in co-operation with representatives of Canadian Universities. Second, all members of the Canadian division of IRRA and CIRRI were sent a questionnaire about their researches and publications since 1960. Thus, these sources were supplemented by a study of specialized scientific journals and convention proceedings.

Classification of data

Given the interdisciplinary nature of the industrial relations field the author followed a mixed system of classification, using both, disciplines approaches and subjects index.

Then four main topics were selected : unionism ; employers-employees relations ; legislative and juridical aspects of Industrial Relations and work force and labor.

UNIONISM

The author notes and deplores the complete lack of large scale researches on Canadian unionism, especially on historical aspects. There is shortly a narrative of the main events coupled with some short commentaries.

But, Canadian unionism is blooming with research opportunities and hypotheses. Too often Canadian and U.S.A. unionism are confused by academic analysts mainly because historically the American Trade union movement gave the Canadian unionism its ideology, structures and leadership.

The history of the Canadian Trade union movement is a search of a personality, a conquest of an autonomy in a continental environment while maintaining some relations with the former metropolis. The scholars have not been able to exploit this situation to test the hypotheses and the generalizations of foreign searchers in a different context or to promote the fundamental knowledge of unionism or to formulate original hypotheses and propose new analytical models.

Our ideas and generalizations are stereotyped and based on superficial observation or a non-critical analysis of labor leaders assumptions. In Quebec, union competition is a rich area of promising research bearing on the influence of different elites, the progress of some ideologies, the funtional and dysfunctional aspects of union's competition, progress and operation and the community integration of voluntary organizations.

On the other hand, it is interesting to note that the historical study of Canadian trade unionism progressed recently even if it is still on a small scale. Unfortunately most researches have not gone beyond the regional approach or the analysis of the very beginnings of Canadian trade unionism.

The structures and administration of trade unions have not been an area of great interest to scholars. But this should be a fertile source of new hypothesis formulation given the broad situational environment of the Canadian Industrial Relations' system and given the different ideologies and leaderships which had an impact upon the Canadian trade union movement.

The study of the historical ties between the Canadian and American trade union movements is another underdeveloped valuable area.

Therefore it is no surprise that theorization is lagging behind when historical and empirical researches are at the very beginning.

EMPLOYERS-EMPLOYEES RELATIONS

The systematic study of employers-employees relations is lacking in Canada as well as in the U.S. The theoretical analysis, indeed, is very far behind descriptive and monographical studies. A fast pace of growth of scientific knowledge will require an integrated approach to the industrial relations problems which will encompass at the same time their economic, sociological, political and legal aspects.

Most research on industrial relations has been done by labor economists who generally used simple and limited models and neglected the non-economic variables. Fairly often they were qualified as institutional variables that added little to the scientific knowledge. New efforts are made towards a more integrated approach, some of them following the Dunlop's model.

Scholars have been proficient in studying industrial conflicts. Empirical and theoretical studies of good standing are numerous, some researchers have been worried about the cooling off periods in industrial strife.

At last, the author notes that the university research, on the content of collective agreements is almost non-existent. So scientific knowledge on problems and actual trends of employers-employees relationships needs more depth even on a regional basis, while the observer can note at first sight that there is in Quebec a gradual shift from professional to non-economic matters. For one, the impact of immediate surroundings must be investigated.

THE LEGAL AND LEGISLATIVE TRENDS OF INDUSTRIAL RELATIONS

The Canadian industrial relations system, as the American system is characterized by many statutory regulations. The author notes that we are far from the voluntarism of the British system where the legislator's role is to make up for deficiency of actors. In Canadian society the industrial relations system is framed by a juridical infra-structure which determines and delimits the power and rights of the parties specifying and controlling, sometimes as far as the modalities of exercises of those rights or powers. This well established tradition is accepted by the parties and reflects a political conception of a certain social order. So, we don't have to be surprised by searchers' interest about legal and juridical aspects of Industrial Relations. Their attention is attracted by the characteristics and evolution of Labor-Law, by its impact on relations between contracting parties, by the prominent part of government administrative agencies.

One author noted that one of the main preoccupation of governments has always been to reduce industrial conflicts by varied means as conciliation and arbitration. But another scholar claims that these compulsory measures prevent real collective bargaining and that the adoption of a voluntary conciliation principle will contribute to reduce the number of conflicts.

And another one proposes to substitute the expression compulsory conciliation by compulsory investigation and mediation, while a last one is opposed to legislations which prohibit strikes until a secret vote is held because this device does not contribute to the prevention of conflicts.

At last, it would be important to underline some case studies on the impact of certain particular legislations on the bargaining units, on the juridical extension of collective agreement in the building industry of Quebec.

LABOUR FORCE

So far, sociologists did not pay much attention to labour force problems while economists did a great deal of research. Therefore scientific definitions, hypotheses and models are mainly of an economic character. However sociologists' interest on unemployment and labor market is rising.

One focus of interest has been labor income. Scholars are interested primarily by the structure of wages and the labor share in the national income. They also pay much attention to trade unionism's impact on the level of wages, differential elimination and the problem of wage push inflation. As in America there are economists to promote both sides of the coin. They usually adopt the hypothesis and conclusions of American scientists and then try to validate them in the Canadian environment. However, it seems to the author that the hypothesis of organized labour influence on labour share in the national income is given up too readily. A new area is getting interesting, the problem of workers displacement and readaptation because of technological or economic developments.

CONCLUSION

In concluding the author makes the following comments :

1) Research has most of the time an actuality look, for researchers intend to contribute to public welfare. This is why their preoccupations evolve with the social and economic problems.

2) Canadian research is still largely influence by American models. Similar problems are studied with similar approaches. So there is a tendency in following American patterns to adopt without critical analysis, the postulates and hypotheses of American scholars. But there are signs of greater intellectual freedom for Canadian scholars.

3) Industrial Relations research is still under-developed. It is less analytical than descriptive and even less theoretical. It is applied rather than fundamental. It is heterogeneous and inarticulated. This is why planning is needed.

4) For the previous reasons there is no research tradition in academic fields. Research work is done by isolated individuals rather than by groups or institutions.

5) There is a real need of interdisciplinary work if a specific discipline is to be developed for the analysis of industrial relations problems. This is why greater cooperation and communication between scholars with different academic back grounds must be advocated.

In concluding there has been many steps ahead since 1960. With the new generation of young researchers it is hoped that further progress will be made in a short while.